

CALENDRIER SCOLAIRE ANNÉE 2014 - 2015

Sous réserves de modifications ultérieures, le calendrier national de l'année scolaire 2014-2015 s'appliquera aux écoles, collèges et lycées des Côtes-d'Armor selon les modalités suivantes :

| | CALENDRIER COLLEGES ET LYCEES | CALENDRIER ECOLES MATERNELLES, ELEMENTAIRES ET PRIMAIRES |
|---|--|--|
| Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. | | |
| Rentrée des enseignants | Lundi 1 ^{er} septembre 2014 (Ü) | Lundi 1 ^{er} septembre 2014 (Ü) |
| Rentrée des élèves | Mardi 2 septembre 2014 | Mardi 2 septembre 2014 |
| Toussaint | du samedi 18 octobre 2014 au lundi 03 novembre 2014 | du samedi 18 octobre 2014 au lundi 03 novembre 2014 |
| Noël | du samedi 20 décembre 2014 au lundi 05 janvier 2015 | du samedi 20 décembre 2014 au lundi 05 janvier 2015 |
| Hiver | du samedi 7 février 2015 au lundi 23 février 2015 | du samedi 7 février 2015 au lundi 23 février 2015 |
| Printemps | du samedi 11 avril 2015 au lundi 27 avril 2015 | du samedi 11 avril 2015 au lundi 27 avril 2015 |
| Pont de l'Ascension | Vendredi 15 mai 2015 | Vendredi 15 mai 2015 |
| Été – fin des classes | Samedi 04 juillet 2015 | Samedi 04 juillet 2015 |

En compensation du pont de l'Ascension, il y aura classe :

dans le 1^{er} degré et le 2nd degré :

écoles, collèges et lycées

F Récupération les :

- mercredi 12 novembre 2014 après-midi (remplacement du vendredi matin 15 mai) et
- mercredi 13 mai 2015 après-midi (remplacement du vendredi après-midi 15 mai).

(Ü) *La journée du lundi 1^{er} septembre 2014, non scolarisée pour les élèves (communiqué de presse du 16 mai 2014), sera rattrapée afin de respecter les 36 semaines légales de cours. Les modalités de récupération seront définies ultérieurement par le ministère.*

NB : le départ en vacances a lieu après la classe des jours indiqués. la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.